



Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime  
44 rue Pierre de Campet  
17600 SAUJON  
shasm@laposte.net  
shasm.fr

---

## LES MOULINS AU TEMPS DES SEIGNEURS

---

Par Germaine CAILLAUD

Bien que l'air et l'eau étaient des choses que la nature avait rendu communes à tout le monde, les seigneurs usèrent du droit de contraindre leurs tenanciers à moudre leurs *bleds* à leur moulin sous peine d'amende et de prendre pour cet effet un certain émolument.

Mais le seigneur devait avoir un moulin suffisant pour moudre les *bleds* de tous ces tenanciers, sinon ceux-ci pouvaient se pourvoir ailleurs.

Les meuniers pouvaient garder les *bleds* trois jours. Passé ce délai, les tenanciers pouvaient les reprendre et aller faire moudre ailleurs sans payer aucune amende.

Les boulangers publics, les hôteliers et autres qui achetaient le *bled* pour le revendre en pain étaient affranchis de cette contrainte de banalité.

Si les hommes roturiers allaient moudre à un autre moulin, ils devaient payer chaque fois l'amende simple soit 7 sols 6 deniers tournois au seigneur et l'intérêt au profit de la *moulange*, meunier ou fermier du moulin.

Si le seigneur n'avait pas de moulin, le roturier faisait moudre où bon lui semblait.

*« Le droit de moudurer ou moulange est que quand on baille bled net et curé les seigneurs ou les meuniers ou fermiers doivent rendre pour boisseau ras, boisseau comble de farine, le demeurant qui reste appartient au seigneur ou au meunier pour son droit »*

Ajoutons cette remarque de l'article 7 :

*« Il ne faut pas s'étonner si nôtre coûtume règle avec tant de soin le droit des meuniers, car ils sont réputés ordinairement gens de peu de foy et ce n'est pas toujours sans sujet »*

Extrait de : commentaires sur la coûtume de Saint-Jean-D'angély — MDCCVIII avec privilège du Roy.

**Les moulins disparus de :**  
**Saint-Jean-d'Angle,**  
**Saint-Fort-sous-Brouage,**  
**La Gripperie-Saint-Symphorien.**

Des comptines *Meunier tu dors* , des chansons *La petite meunière*, ont bercé notre enfance et font partie intégrante de nos souvenirs d'alors, plus tard dans notre jeunesse s'est à pleine voix que nous chantions *Qu'il fait bon chez vous Maître Pierre* , nostalgie peut-être à cette époque d'un temps plus lointain, dont on nous parlait, *le temps des moulins*.

Pendant des siècles, remplaçant avantageusement les meules préhistoriques, les moulins avaient écrasé le grain pour nourrir hommes et animaux. Mais le progrès avait causé d'abord leur arrêt, puis la démolition de beaucoup d'entre eux. Seuls témoins de l'existence de certains, la dénomination d'un lopin de terre : *la pièce du moulin* , d'un sentier *le chemin du moulin* d'un lieu-dit *la tonnelle* et c'est tout.

Les actes notariés et autres archives nous ont procuré bien des renseignements concernant transactions, locations, noms de meuniers et de fariniers. La restauration de quelques uns de ces moulins, leur remise complète en état satisfait beaucoup de visiteurs, leur permettant d'en comprendre le fonctionnement.

Sur les anciennes paroisses de Saint-Jean-d'Angle, Saint-Fort-sous-Brouage, Saint Symphorien, rien n'est resté de ces constructions dont tant de gens jadis ont franchi les portes.

Ils avaient été bâtis sur le coteau bordant le golf des santons, bien placés, face aux vents dominants venant du large. Ces vents qui passant au dessus de la vaste étendue de marais salants ne rencontraient aucun obstacle qui puisse freiner leur ardeur. Alors, quand Éole soufflait, les occupants de ces lieux s'activaient sans relâche.

Quand le vent soufflait ...

Car il arrivait comme de nos jours d'ailleurs, que le temps demeure calme durant de longues périodes. Alors les ailes des moulins restaient immobiles, meuniers et fariniers désespérés scrutaient le ciel, car les clients allaient venir chercher farine pour faire leur pain, gruau et son pour leurs animaux.

Il y a bien 75 ans de cela, un voisin âgé était venu nous rendre visite. Fils de meunier, il nous parlait de son travail, des nuits où, encore gamin, son père venait le réveiller *debout p'tit gars, y a du vent* . Pas question de dormir, il fallait profiter sans attendre de cette énergie que le ciel fournissait, le repos serait pour plus tard.

Faire fonctionner un moulin était tout un art. Il était important de trouver la bonne position, sinon le mécanisme pouvait en pâtir. Le vent était le bienvenu, mais il fallait aussi, parfois, être sur ses gardes, se méfier de sa force lorsqu'il soufflait trop violemment et transiger avec lui.

### **Des moulins depuis quand ?**

**Dans le monde** : les arabes en utilisaient nous dit-on dès le 7 siècle. Des pèlerins auraient rapporté en occident cette invention.

**Chez nous** : vers 1500, Monsieur Fougères qui avait épousé Julie Latreuille, fille des propriétaires du château de Saint-Jean-d'Angle avait donné à Jean-Paul Caillaud la note suivante datée de 1511 : acte de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angle.

---

<sup>1</sup> Anne de Saint-Gelais, dame de St Jean-d'Angle en 1500.

*À la requête de noble damoiselle Anne de Saint-Gelais <sup>1</sup> femme de noble homme Anthoine d'Authon pour continuer de contraindre ses tenanciers à aller moudre leur blé au moulin dudit seigneur.*

Formulons deux regrets :

- 1° - L'absence de référence concernant cette note,
- 2° - Le nom et le lieu-dit du moulin ne sont pas mentionnés, nous ne trouvons que peu d'archives sur cette période. Ce n'est que dans le siècle suivant qu'il sera question dans les actes notariés des moulins de Saint-Jean-d'Angle, mais les trois moulins dont il est question, n'appartiennent pas aux seigneurs du château.

### **Le moulin de la Jonchère**

Ce moulin est situé dans la partie haute du marais en bordure de la taillée du même nom, après l'ancien village du Port. En 1651 il appartient à Jean Béziers <sup>2</sup> constructeur de barques au lieu-dit la Cafourche.

Cette année là, il donne à ferme le moulin à Isaac Gourgnon, farinier pour la somme de 174 livres (notaire Rousseau 3 E52/10).

Ce même Jean Béziers possédait les marais autour du moulin 18 ayres qu'il afferme le 22 août 1653 (notaire idem).

Le 14 octobre 1657, le farinier est Jacques Grenon. Le 5 novembre de cette même année, il était présent devant le notaire Ripocheau. L'était aussi Jean Dousse et Simon de Luroye, sauniers, en vue de travaux à effectuer aux environs du moulin (3 E52/433).

Le 31 juillet 1658 Jacques Grenon est toujours le farinier du moulin mais le propriétaire est Jean Thomas, maître chirurgien (Ripocheau 3E52/433)

En août 1690, Sieur Antoine Géraud bourgeois et marchand de la ville de Bordeaux, demeurant à Saint-Jean-d'Angle, agissant au nom et comme curateur de Louis et Christophle Vieuille<sup>3</sup> enfants mineurs de feu messire Géraud Vieuille et de Marie Géraud, et messire Jean Vieuille « prestre » curé de la paroisse de Saint-Symphorien y demeurant, afferme le moulin de la Jonchère à eux appartenant à Dominique Gillet, notaire et procureur fiscal de la baronnie de la Chaume et demeurant au village de la Gripperie Saint-Symphorien. Dominique Gillet comme mari de Marie-Jeanne Vieuille (Grassineau 3 E55/246).



Reste du moulin de la Jonchère– 2 mars 1997– Photo Germaine Caillaud

---

<sup>2</sup> Jean Béziers, fils de Pierre Béziers, notaire marié à Anne Arnaud, fille du juge sénéchal Jean Arnaud (registre protestant)

<sup>3</sup> qui deviendra notaire à Saint-Sornin (1694-1729). En 1697, il est procureur fiscal du comté de Blénac.

Dominique Gillet y installera les fariniers. En 1692 le 16 décembre Pierre Allaire y fait son testament ; les témoins sont des habitants de Saint-Jean-d'Angle : Pierre Paslain, François Verré, André Horry, Pierre Maingnet et Jean Boissina (Gillet 3 E55/327).

En 1701 le farinier du moulin, malade est allé vivre et se faire soigner chez Jean Binot qui habite au village du Port.

Le 10 mars 1703 Pierre Paslain qui en était devenu propriétaire en 1701, le loue à Pierre Guillebeau, farinier à Saint Georges dans l'île d'Oléron.

Le 9 août 1711, Louise Page, femme de Pierre Descartes habite le moulin de la Jonchère. Elle y fait son testament.

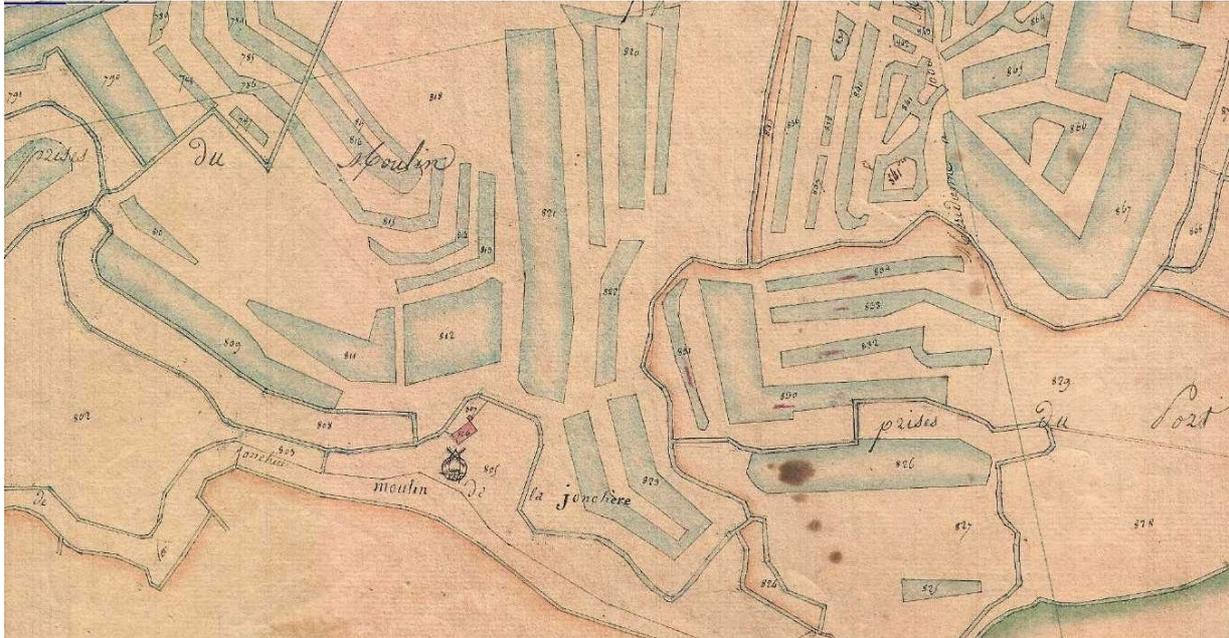
En 1726, ordre est donné aux tenanciers de la châtellenie de faire la déclaration de leurs biens. Dans celle de Pierre Paslain le 31 décembre de cette année là, on lit un moulin à van et ses appartenances et dépendances appelé le moulin de la Jonchère avec une maison, terres labourables et marais gâts situés au lieu de la Jonchère tenus à rente au devoir de 10 sols par an, confrontant du levant et du midi au chemin qui conduit de Saint-Jean-d'Angle au marais, de l'occident et du nord au marais du dit Paslain (au nord la prise des Enandeaux) (Séné Notaire 3E26/364).

Le 24 avril 1732, François Paslain afferme à Nicolas Bellet, farinier du moulin du Sablon, le moulin à vand de la Jonchère et ses appartenances pour 18 pochées de mesure pour chaque an 90 livres.

Le 23 janvier 1780, le curé de Saint-Jean-d'Angle inscrit dans le registre de la paroisse selon un certificat de Monsieur Philippet curé de Saint-Fort en « datte » du 24 dudit mois, a été baptisé dans l'église de Saint-Fort Pierre Bourraud, fils légitime de Pierre Bourraud farinier et de Magdelaine Bonnaud né au moulin de la Jonchère de cette paroisse. Parrain Pierre Moroux, marraine Marie Séguineau tous deux de la paroisse de Saint-Fort.



Dessin  
Germaine Caillaud



Cadastre St Jean D'Angle 1824 — Moulin de la Jonchère

Le 26 nivôse de l'an II, Charles Lespinasse, farinier au moulin de la Jonchère habite la maison joignant le pré du ci-devant château (registre municipal).

Le 28 primaire de l'an III, Jean Lespinasse est au moulin de la Jonchère.

Le 18 décembre 1810 au mariage

de René Terrier et Marie-Isabeau Debert est présent Pierre Lasalle, maître meunier à la Jonchère, beau-père de la future épouse.

Le 3 juin 1815 décès de Pierre Lasalle 48 ans, né à la Chaume<sup>4</sup>, propriétaire meunier.

Le 17 novembre 1830 naît au moulin de la Jonchère Prosper Besson fils de Jacques Besson et Marie-Anne Georgette.

Le 3 octobre 1837 le meunier est François Benoit, le moulin tourne encore mais plus pour longtemps.

Le 26 novembre 1846 dans l'acte de partage de la famille Binson, on lit article 56 : de la part échue à Marie-Anne Binson, la prise du moulin avec maison et moulin démoli, n'ayant que la charpente et la tonnelle.

Le 16 janvier 1886 la maison est habitée par Eugène Martin, marié à Sophie Comtois. Y voit le jour leur fille Lucie-Esther dont le parrain est Louis Marquet et la marraine Esther Rosalie Massé.

Le 11 septembre 1904 est baptisé Roger-Maxime Naud, fils de Victor Naud et de Juliette Péronneau demeurant au moulin de la Jonchère, le parrain Maxime Guillemot, la marraine Camille Beau. L'enfant était né le 1er février 1903, le même jour est baptisée aussi le second enfant de cette même famille Jeanne Simone, née le 18 mars 1904, au dit moulin de la Jonchère, elle a pour parrain Emile Luzineau, pour marraine Jeanne Jamet (registre paroissial St Jean d'Angle) signent pour l'aîné Maxime Guillemot, Victor Naud, Fernand Genty, Emile Caillaud, pour la cadette, Jeanne Jamet, Lydie Luzineau, Emile Luzineau, Marie-Louise Baal, Victor Naud.

<sup>4</sup> La Chaume (commune de Pont-L'abbé d'Arnoult)

## Les moulins de la seigneurie des Tranquars <sup>5</sup>

Lors de la vente par le commissaire du Roy, du baillage de Champagne, le 22 juin 1589 à René de Queux <sup>6</sup> de la seigneurie des Trancars, nous pouvons penser que les moulins, qui apportaient un revenu au seigneur faisaient partie de l'acquisition.

C'est au siècle suivant que nous les trouvons cités ans les actes des notaires, concernant cette seigneurie.

En 1657 le 4 mai, Dame Marguerite de Canolle de Lescours épouse de René Dequeux, petit fils de celui cité ci-dessus, seigneur des Tranquars, conseiller du Roy en sa cour au parlement de Bordeaux, est présente chez le notaire Ripocbeau, ainsi que messire Jean Barreau précepteur des enfants de la dite dame et les deux fariniers. La raison est que les deux moulins ont un sérieux besoin de réparations ; depuis combien de temps tournent-ils ?

### Le moulin du Sablon

Il était situé en bordure du chemin vicinal n° 4 dit *du sablon* . En 1657 le farinier présent au moment de l'établissement de l'acte se nomme François Mousnier. La meule est en mauvais état ; il est urgent d'y remédier, il en coûtera 12 livres, plus bien autres choses à revoir.

Le 11 octobre 1662 « Jean Minguet farinier demeurant au moulin *avand* du Sablon, paroisse de Saint-Jean-d'Angle, se plaint que l'arbre dudit moulin est absolument *gasté* , qu'il faut en mettre *ung* tout neuf ».

En 1690 le farinier est Jean Audoy. Le 26 novembre est baptisé son fils Jean, la maman est Jeanne Néron, le parrain Jean Regaigneau, la marraine Catherine --- (illisible) Jean Audoy est toujours farinier en 1701.

Plus d'un demi-siècle plus tard, le poste est occupé par Jacques Loirit époux de Jeanne Lambert. Ils seront les parents d'une nombreuse famille Suzanne en 1747, Pierre en 1751, Jeanne en 1754, Joseph en 1756, Elisabeth en 1759, une autre Jeanne en 1761, Jean en 1762, Honoré en 1765. Quatre jours après la naissance d'Honoré a lieu la sépulture de Jeanne Lambert. Pour élever tous ses enfants, Jacques Loirit s'était remarié. On lit dans le registre paroissial « *inhumation le 21 avril 1776 de Jacques Loirit farinier 48 ans, veuf en 1<sup>ères</sup> noces de Jeanne Lambert et en seconde noces de Jeanne Hai.*

Le 25 avril 1773 avait été inhumé son père Daniel Loirit 72 ans veuf de Marie Retaud de la paroisse de la Clisse. Âgé et seul, il était venu habiter chez son fils.

Pierre l'aîné des garçons continuera de faire tourner le moulin avec Louis Loirit, qui le loue en 1779 pour 160 livres.

En 1779 le 31 mars décès de Marie Delhoumeau 44 ans épouse de Louis Loirit, le 20 avril 1783 décès de Pierre Loirit 32 ans époux de Marie Garnier.

En 1791 Charles Lespinasse a loué le moulin pour 180 livres (not. TOURNEUR)

En l'an IV de la République, il est exploité par Jean Train, qui a du être le dernier meunier.

---

<sup>5</sup> Trancars, Tranquars, Tranquarts

<sup>6</sup> De Queulx, Dequeux, Queux, Lequeux

### **Le moulin Chaigneau**

C'est ce même 4 mai 1657 chez le même notaire avec l'épouse du seigneur des Tranquars, le précepteur des enfants de la Dame et le farinier Elie Mousnier que sont décidés les travaux à effectuer à ce dit moulin. Il faut réparer les verges – coût 8 livres, la fuye, les allongeurs, les fuseaux.....

En 1661 Marie Grain veuve de Jean Malard farinier y fait son testament (notaire Vieuille).

En 1668 Jean Minguet, né à Sainte-Gemme, fils de Pierre Minguet et de Colette Guillot y est farinier. Le 1<sup>er</sup> juin il y fait son testament en faveur de sa femme Marie Turtain née à Thézac (Source C.G.S.)

Où était ce moulin ?

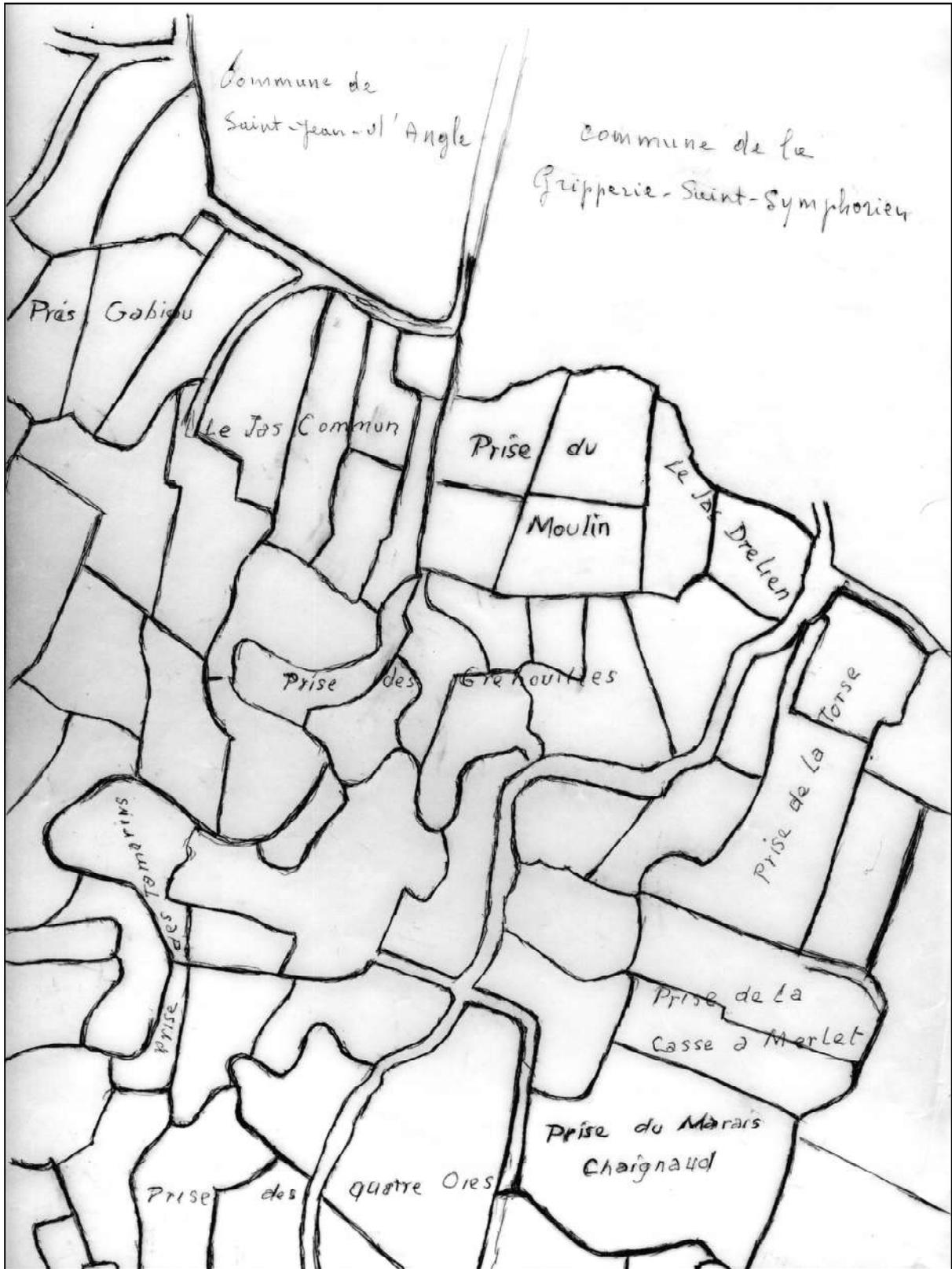
Longtemps, nous avons pensé qu'il se trouvait au lieu dit *le Bois Chagnas* déformation de Chaigneau. Mais un acte du notaire Ripoché nous a fait comprendre que nous étions dans l'erreur.

Le 27 août 1662, Abel Latay, docteur en théologie et pasteur à Saint-Jean d'Angle achète une prise de marais gâts, proche du moulin Chaigneau. C'est donc vers le marais que se sont dirigées nos recherches. À la limite actuelle des communes de Saint-Jean d'Angle et la Gripperie-Saint-Symphorien, près du chenal des Étourneaux s'y trouvent la prise du marais Chaigneau et celle dite *la prise du moulin*.

En 1681 à la demande de Marie Fouché veuve d'Etienne Gautreau, on y est fait un inventaire.

Nous relevons chez les notaires : en 1692 prise de marais située au lieu de Chaigneau, seigneurie de Saint-Jean d'Angle, François Mousnier, farinier demeurant au moulin à Gaud et Chaigneau paroisse de Saint-Jean d'Angle (notaire Grassineau).

Étant donné qu'aucun habitant de ce moulin n'est cité dans le registre paroissial qui commence en 1690, le moulin devait être le plus ancien et est celui qui le premier cessa toute activité .



Le moulin Chaigneau—Croquis Germaine Caillaud

## Les moulins de Saint-Fort

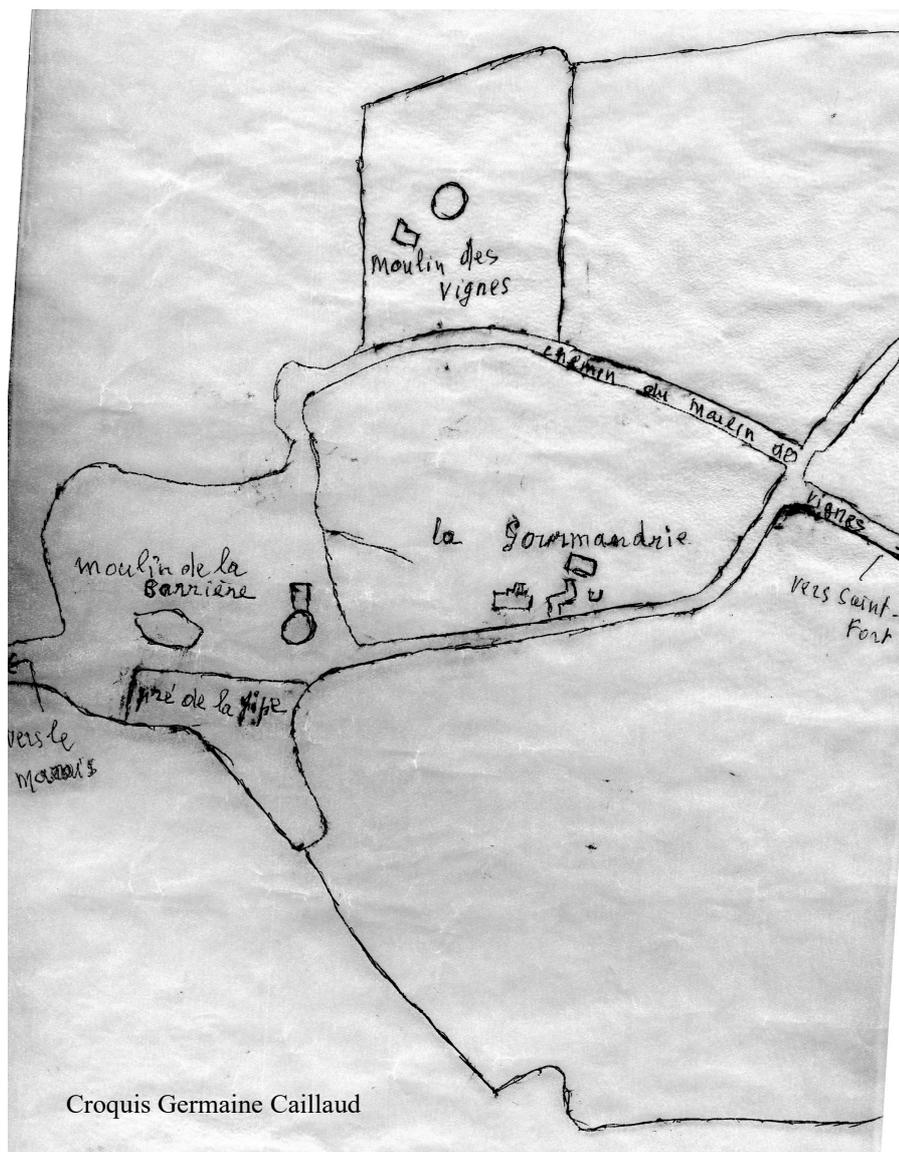
Dans son aveu au Roy daté du 1<sup>er</sup> février 1461 Jehan de Saint-Gelais déclare : « *le cheneau descend jusqu'a mon moulin de Maleigre et dudit moulin si comme l'estier jusqu'au pont de Saint-Fort* »

Le seigneur de Saint-Jean-d'Angle possédait donc au XV<sup>e</sup> siècle un moulin à Malaigre. Nous n'avons pas plus de précisions sur ce moulin que sur celui appartenant à sa descendante Anne de Saint-Gelais, épouse d'Antoine d'Authon au siècle suivant.

Les actes notariés du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles n'ont pas tous été consultés. Les registres paroissiaux nous fournissent les noms de fariniers et meuniers sans indiquer le lieu de leur activité.

Les premiers relevés effectués concernent Michel Lignière farinier au moulin de la Vigne puis Jean Mez habitant au bourg de Saint-Fort-sous-Brouage qui en avril 1657 chez Ripocheau notaire à Saint-Jean d'Angle vend à Jean Besnard, saunier, maison et jardin en bordure du chemin allant de Saint-Fort au Rouzeau.

En 1671 est noté Jean Combaud, saunier : l'acte de prise possession de la seigneurie de Saint-Fort par Joachim Dubourg daté du 3 juin 1712 nous avait appris que ladite seigneurie possédait deux moulins. Le moulin de la Barrière et le moulin dit selon les notaires, de la vigne, des vignes ou des grandes vignes. En 1686 le farinier de ce dernier moulin est Michel Lignière <sup>7</sup>.



<sup>7</sup> Est-ce celui cité plus haut ou un descendant ?

En 1719 est passé un bail pour le moulin de la Barrière situé en bordure du chemin conduisant à Malaigre entre le nouveau seigneur Guillaume de Raguienne de Mareil et Pierre Boissière farinier.

*Par devant le notaire royal soussigné en présence des témoins bas nommés a été présent en sa personne messire Guillaume de Raguienne de Mareil escuyer, lieutenant de vaisseaux du Roy et seigneur de Saint-Fort sous Broüage demeurant au département de Rochefort, lequel de sa bonne volonté afferme par ces présentes, avec promesse de faire jouïir à Pierre Boissière farinier.....scavoir est le moulin à vent où demeure ledit Boissière, appartenance et dépendances ..... pour le temps et espace d'une année commencée au jour de la Saint Jean-Baptiste et finira à pareil jour l'année suivante. Fait la présente ferme pour le prix et nombre de dix huit pochées de grains bon et marchand..... l'année payable par quartier en espèces dudit grain, portable au château fort, mesure de Pont-l'Abbé où du présent lieu au choix du dit seigneur. Quant aux réparations, elles seront faites aux frais dudit seigneur. Ledit Boissière fournira les choses qu'il a accoutumé de faire .....*

La pochée de grain est estimée à la somme de cinq livres 10 sols. L'acte passé le 8 juillet 1719 est signé par le seigneur de Saint-Fort, Grassineau notaire royal, Grassineau juge de Saint-Fort, Lambert sergent audit Saint fort. Morissonneau, témoin et Pierre Boissière farinier ne savent signer.

Au moulin des vignes en 1720 Pierre-Jean Raconareau est farinier. Puis dans l'un ou l'autre de ces moulins en 1724 Pierre Recouvreur, 1725 Louis Villeur et François Guihard, 1726 Louis Ecarlat. 1728 Louis Bled (Bellet), 1733 François André, 1740 Jean Marie, 1744 Elie Loizeau, 1745 Jean Geneau, Pierre Guichard père 44 ans et Pierre Guichard fils 21 ans, 1748 Jean Grassiot, 1760 U trope (Eutrope) Verré, 1768 Jacques Drugeaon et Etienne Mesmin, 1769 Pierre Bourreau, 1770 Pierre Moriceau, 1775 Jean Brossard, en 1782 il est au moulin de la Vigne.

Le 2 juillet 1782 est inhumé Jacques Mesmin, 22 ans, garçon farinier au moulin des Grandes Vignes. À quelle date le seigneur de Saint-Fort s'était-il dessaisi du moulin des Vignes ? En 1783 il appartient à Catherine Pastry qui le donne à bail à Jean Brasseau pour 200 livres, une pochée de froment et une de mesture. (Notaire Carion)

Le 3 mars 1836 Élie Loizeau en est le meunier. Il est dit âgé de 39 ans. En 1827 il était meunier à Saint-Symphorien.

### **Un moulin à la Tonnelle ?**

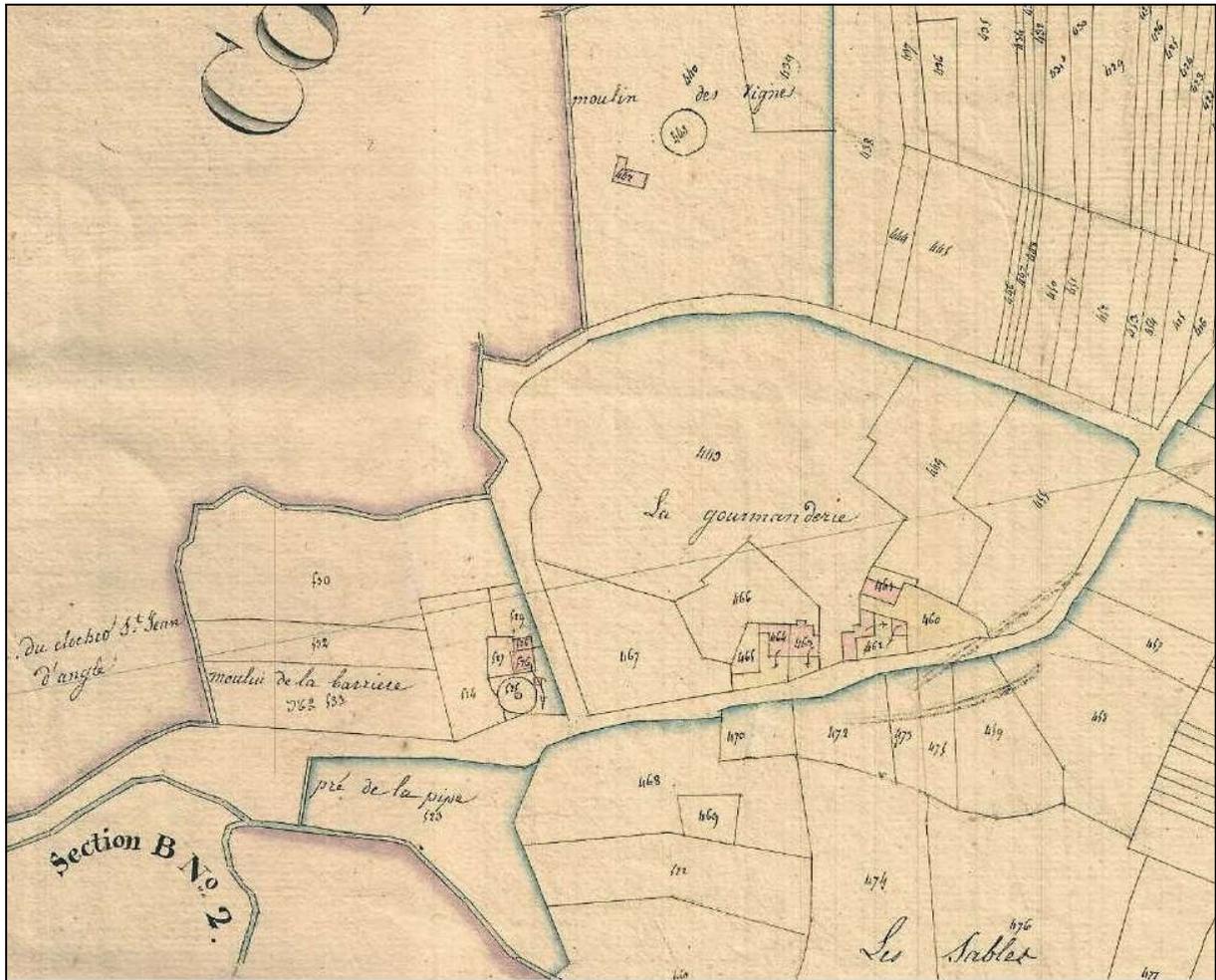
Face au village de Saint-Fort il est une parcelle qui dépendait jadis de la paroisse de Saint-Jean d'Angle, cadastrée aujourd'hui 241 section E3 dénommée La Tonnelle s'y trouve encore les restes d'une construction.

Dans un acte du notaire Rachaël Lucas en 1628 on lit *chemin qui va du bourg de la Gourmanderie à la Tonnelle.*

Ce mot tonnelle désigne le corps d'un moulin.

Vers 1935-1939, les écoliers de Saint-Fort qui venaient en classe à Saint-Jean d'Angle avaient rapporté à leurs camarades que des fouilles étaient effectuées en ce lieu. Pour quels résultats ? Certes tous les actes des notaires du XVII<sup>e</sup> siècle n'ont pas été consultés mais dans les liasses compulsées nous n'avons rien trouvé.

Qui éclaircira le mystère ?



Saint-Jean d'Angle — cadastre 1824



Restes du moulin de la Tonnelle 2 mars 1997

## LES MOULINS DE BEAULIEU

Beaulieu est un lieu-dit de la commune de la Gripperie-Saint-Symphorien situé à l'ouest de la route conduisant de ce bourg à Saint-Jean-d'Angle, au sud de la limite de ces deux communes. Il domine la vaste étendue de l'ancien golfe des santons, cet emplacement d'une trentaine de mètres au dessus du niveau de la mer en faisait un endroit de prédilection pour la construction de moulins.

Deux d'entre eux furent bâtis proches des habitations. Ils étaient redevables envers la seigneurie Sainte-Catherine Beaulieu qui, elle dépendait de l'abbaye de la Frenade à Merpins en Charente. Le troisième dit « moulin vieux » était un peu à l'écart en direction du sud, sur la parcelle appelée le fief de Beaulieu. Il était redevable envers la seigneurie de la Gripperie, annexe de celle de Sainte-Gemme.

Les superficies de ces seigneuries, sur Beaulieu, étaient de peu d'importance. Les abbayes tiraient surtout des revenus de l'exploitation des marais salants.

Notons au passage que la paroisse de Saint-Symphorien était partagée entre plusieurs seigneuries. Blénac, La Massonne, Bresneau et celle du château de Saint-Jean d'Angle.

### Les moulins de Beaulieu chez les notaires

Étant donné que les dernières personnes qui ont connu ces constructions sont disparues comme elles depuis longtemps, c'est par la lecture d'actes notariés que nous avons pu retrouver ces moulins – reconnaissant que nos recherches sont incomplètes, nous en donnons cependant le résultat, laissant à d'autres le soin d'achever le travail.

Le 7 novembre 1657 Marie Joumon qui habite un des moulins de Beaulieu est à Saint-Jean d'Angle chez le notaire Ripoché pour régler une affaire de biens vendus le 4 février 1654. Le contrat avait été passé chez Texier, notaire, pour 450 livres. À cette date il lui est dû encore 80 livres.

Ce même jour est aussi présent Laurent Garreau farinier à l'autre moulin de Beaulieu. Il venait d'être soigné par Abraham Petit, maître chirurgien, à qui il devait 37 livres. Est-ce sa maladie qui lui a fait connaître des difficultés financières ? Toujours est-il que Messire Henry Arnaud, juge sénéchal de Saint-Jean d'Angle, aussi présent, lui prête 135 livres 10 sols ce qui lui permet de s'acquitter de sa dette envers le maître chirurgien. (3/E52/433 Notaire Ripoché)

Le 9 avril 1690 constat pour réparations au moulin *a vand* de Beaulieu –moulin vieux- en très mauvais état, menaçant ruine, la tonnelle est fendue en plusieurs endroits, le farinier est Charles Audouin (3 E55/248 Notaire Grassineau).

En 1695, le farinier du moulin vieux de Beaulieu est Nicolas Caillé. Il lui a été loué par le sieur Gabiou pour 20 pochées de mesure l'an (Notaire Grassineau)

Le 8 novembre 1722 Pierre Desbrosses, docteur en médecine comme mari de Suzanne Rangeard, fille d'Honoré Rangeard et de Marie Gabiou, cède à Eutrope Décard (Descartes) l'un des moulins de Beaulieu et une vigne tenus à rente envers la seigneurie Sainte Catherine de Beaulieu. (3 E55/79 Notaire Coustan)

Le 25 avril 1727 Pierre Desbrosses loue à Louise Page veuve et commune en biens de Pierre Lacarte (Descartes) le moulin à vent, moulin vieux, seigneurie de la Gripperie, annexe de Sainte-Gemme.3 (E55/79 Notaire Coustan).

Le 31 janvier 1732 Yvonné Gabiou, marchand et Pierre Desbrosses donnent à ferme un des moulins de Beaulieu à Pierre Roux, farinier demeurant au moulin de la Jonchère pour 19 pochées de mesure à 5 livres la pochée.

Devenue veuve Suzanne Rangeard fait l'inventaire des biens le 9 avril 1736 et vend le 9 novembre 1737 un de ses moulins.

Le 6 avril 1740, délaissement d'un moulin de Beaulieu par Marie Descartes demeurant à Saint-Symphorien à Pierre Chéreau de Pont-l'Abbé pour la somme de 450 livres.

Le 9 octobre 1747 Pierre Roux est toujours farinier à Beaulieu.

Le 3 avril 1752 bail d'un moulin par Pierre Desbrosses fils de Suzanne Rangeard à Pierre Roux (Notaire Tourneur)

Le 24 mars bail d'un moulin par Pierre Desbrosses à Pierre Benoît. (Notaire Tourneur)

Le 28 juin 1779 renouvellement de bail chez Carion Notaire à Saint-Jean-d'Angle

Le 25 avril 1813 un des moulins de Beaulieu tourne encore, le farinier est Jacques Coudin. Il est garant de son beau-frère Jacques Chauvet pour vente de biens à Pisany. Biens ayant appartenus à Jacques Chauvet père décédé. (Note donnée par Monsieur Jacques Boissard de Pisany)

En 1838 Pierre Bégois y est meunier.

Pourquoi citer ces moulins de Beaulieu, alors qu'ils sont sur la paroisse voisine ?

Simplement parce qu'ils appartenaient aux familles RANGEARD et GABIOU.

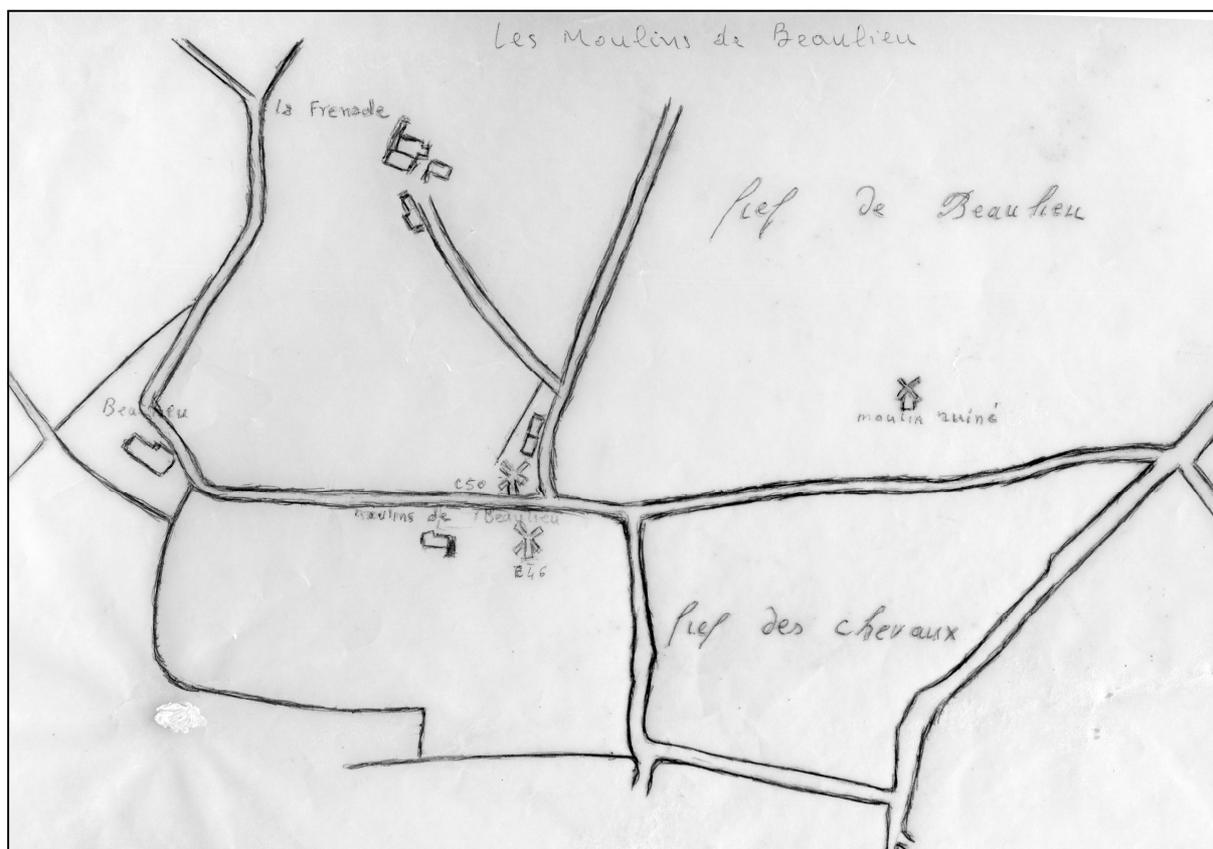
Jacques Gabiou habite le logis de Blénac paroisse de Saint-Symphorien. Il est marchand et en 1690 également fermier du prieuré –seigneurie de Sainte-Gemme. En 1707, toujours marchand et fermier du comté de Blénac.

Jacques Rangeard est docteur en médecine à Saint-Jean d'Angle. Il habite rue de l'église à Saint-Jean d'Angle, la maison jouxtant la halle. Deux familles depuis longtemps protestante, dont les enfants, Honoré Rangeard, veuf de Marie Lucas, fille du notaire Raphaël Lucas et Marie Gabiou vont s'unir le 1<sup>er</sup> may 1700 dans l'église de Sainte Gemme, promettant ce jour là de persévérer dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Les nouveaux mariés vont vivre à la Bernelière, comme de Saint-Jean d'Angle, propriété d'Honoré Rangeard qui possède aussi quelques terres et des moulins sur Beaulieu.

Leurs héritiers conserveront ces biens jusqu'au 24 juillet 1835, date à laquelle Marie-Madeleine Desbrosses épouse de Marc-Antoine Girard Dudemaine en vendra les 3/5 à monsieur Pierre Geoffroy directeur des contributions indirectes à Saint-Jean D'Angély et les 2/5 à son gendre monsieur Jean-Jacques Aimé LAIR dont le fils Joseph Lair futur maire de Saint-Jean-d'Angély.

Ainsi se termine l'histoire de nos moulins. En bordure de l'immense étendu d'anciens marais salants, devenus marais gâts aucun obstacle n'empêchait le vent du large de faire tourner leurs grandes ailes, mais le progrès s'est chargé de les arrêter pour toujours.



Croquis Germaine Caillaud



Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime  
44 rue Pierre de Campet  
17600 SAUJON

shasm@laposte.net  
shasm.fr